

MAINTIEN & D'ACTUALISATION DES COMPETENCES SERVICES DE SURVEILLANCE HUMAINE OU GARDIENNAGE RENOUVELEMENT CARTE PROFESSIONNELLE

60% PRATIQUE
40% THEORIQUE

Objectifs pédagogiques

Actualiser les compétences théoriques et pratiques nécessaires au maintien de l'emploi d'agent de sécurité privée et pour répondre à l'obligation de l'arrêté du 27 Février 2017 (modifié arrêté du 24 janvier 2023).

Pré-requis

Etre en possession d'un n° de carte professionnelle délivré par le CNAPS (décret 2009-137 du 09/02/2009).
Test B1 ou équivalence (arrêté du 31/03/2022 – Article 1).
Evaluation pédagogique (10 questions courtes).

Public concerné

Toute personne souhaitant continuer à exercer les fonctions d'agent de sécurité privée.

Programme de formation

Exposé théorique

1ère partie : Geste élémentaire de premier secours (3 heures)
2ème partie : Cadre juridique d'intervention (8 heures)
3ème partie : Compétences opérationnelles (2 heures)
4ème partie : Prévention des risques terrorisme (8 heures 30)

Exercices pratiques

1ère partie : Geste élémentaire de premier secours (4 heures)
3ème partie : Compétences opérationnelles (4 heures)
4ème partie : Prévention des risques terrorisme (4 heures 30)

Modalités et d'accès d'accès / inscription

Délai d'accès 20 jours avant le début de la formation

Méthodes pédagogiques

Le parcours pédagogique se déroule pendant 1 jour en distanciel (asynchrone) et 3 jours en présentiel (présence physique du formateur auprès de ces stagiaires).

Moyens pédagogiques

PC Sécurité, Livret du cours, Dvd, Emetteurs-récepteurs, etc...

Modalités d'Evaluation

Test d'évaluation en fin de journée

Nombre de participants / Durée

Effectif de mini. : 4 - maxi. : 12

34 heures (-7 heures si Mac SST moins 24 mois)

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

Lieux de réalisation

4 rue de la Durance - Strasbourg (67)

Méthodes mobilisées

La méthode expositive, transmissive ou magistrale.
La méthode démonstrative (le formateur présente une opération ou une procédure et montre chacune des étapes de réalisation aux apprenants en précisant quoi faire et comment le faire ;
La méthode active ou dite « de découverte » (Le rôle du formateur va être de créer un scénario pédagogique et d'amener l'apprenant à acquérir des connaissances en se trompant et en tâtonnant)

Compétences attestées

Mise à jour des compétences et connaissances : juridiques, secourisme tactique et en préventions des risques terroriste.

Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap :
Réfèrent handicap : Mike PIERRE-LOUIS

Tarif

Merci de nous demander un devis par mail à prisks-formations@orange.fr

Nous faisons appel à des formateurs auto-entrepreneurs pour certains modules de formation.

INDICATEURS 2025

0 %

Taux d'interruption
en cours de
formation

100 %

Taux de satisfactions
stagiaires

Autorisation administrative n° FOR-067-2123-11-29-20240951953 délivrée par la Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle Article L.612-14 du code de la sécurité intérieure dispose que « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

Une équipe au service de votre sécurité